



PRUDENTIA PATRIMOINE

Gestion Privée

FICHE D'INFORMATIONS LEGALES

DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION

La présente fiche est un élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller. Elle résume toutes les informations légales que le conseiller ou sa société doivent avoir communiquées au client dès l'entrée en relation. Elle est un complément à sa plaquette commerciale.

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

LE CABINET

PRUDENTIA

SARL au capital de 8.000 €

SIREN : 517.541.298 RCS Bourges (NAF/APE : 6619B)

Siège social : 1 rue Ampère – 18000 BOURGES

Tel : 02.48.26.89.88

Etablissement secondaire : 18 rue de Mogador 75009 PARIS

Tel : 01.81.69.03.48

UNE EQUIPE A VOTRE SERVICE

Grégory LECLER. Dirigeant fondateur. Diplômé du DESS de Droit du Patrimoine Professionnel de l'Université Paris-Dauphine, titulaire du Titre d'Ingénieur-Maître spécialisé en Gestion de Patrimoine décerné par l'Université Paris-Dauphine et des certificats European Financial Advisor et European Financial Planner. Après une expérience réussie au sein d'un grand établissement bancaire parisien en qualité de Gérant de Fortune Senior, Grégory LECLER a fondé son cabinet en 2006 et développé une expertise reconnue dans le conseil et la gestion de patrimoine en plaçant l'écoute, la rigueur professionnelle et l'éthique au cœur de son activité.

Samuel LOSHOUARN, Responsable du Développement et de la Conformité. Titulaire des agréments CIF, Courtier Assurances et de la carte T pour les transactions immobilières, Samuel Loshouarn est doté d'une expérience de plus de 25 ans dans la gestion privée chez Barclays, SwissLife et Cogefi, puis en qualité de responsable commercial chez Keys Properties, de sorte que son domaine de compétence est plus particulièrement orienté vers les investissements financiers et immobiliers. Enrichi de son expérience professionnelle d'indépendant pendant 6 ans, il apporte désormais son professionnalisme et son dynamisme pour consolider la croissance de Prudentia Patrimoine.

Jérôme DESCHAMPS. Responsable Département des Investissements. Diplômé du DESS droit et gestion du patrimoine privé de l'Université d'Orléans, Jérôme DESCHAMPS bénéficie d'une expérience de plus de 15 ans dans la gestion de patrimoine acquise auprès d'un groupe bancaire français de premier plan, et met son professionnalisme en matière de suivi des investissements au service de ses clients qu'il accompagne au quotidien.

Annie CERCEAU. Responsable Département Back office. Plus de vingt ans d'expérience professionnelle confèrent de réels atouts à Annie CERCEAU qui assure avec compétence et rigueur ses fonctions administratives liées aux opérations financières. Son implication et sa bienveillance bénéficient à l'équipe comme aux clients, et contribuent au succès des services financiers.

Agathe LOUBENS. Responsable Département Ingénierie patrimoniale. Agathe LOUBENS est diplômée du Master 2 Gestion de Patrimoine-Banque Privée de l'Université Paris-Dauphine et du Master 1 de Droit Fiscal de l'Université Panthéon Sorbonne. Forte d'une vingtaine d'années d'expérience en accompagnement des dirigeants et entrepreneurs dans leurs problématiques juridiques d'entreprise, elle les accompagne plus spécifiquement dans leur stratégie patrimoniale privée et professionnelle depuis 2008.

Alison AMALOU. Ingénieur Patrimonial junior. Titulaire du Master 1 droit des affaires mention Banque, Affaire, Assurance et du Master 2 Banque, Patrimoine, Assurance spécialisé dans le conseil patrimonial de l'université de Bourgogne, Alison AMALOU renforce avec compétence le département d'ingénierie patrimoniale.

Sandra CARVALHO. Responsable Département Juridique. Sandra CARVALHO est diplômée d'un MBA Management Droit des affaires de l'Ecole Supérieure de Gestion et d'un Master 2 Juriste Conseil d'affaires de l'université Pierre Mendès-France de Grenoble. Son expérience de juriste au sein du Conseil de l'Ordre des Pharmaciens puis d'un cabinet de stratégie patrimoniale, fait d'elle l'interlocutrice privilégiée pour toutes les problématiques juridiques complexes.

Johan DABEK. Assistant Juridique et Administratif. Après un Master 1 en Contrôle de Gestion à l'Université de Cergy-Pontoise et une première expérience réussie dans les ressources humaines et la gestion administrative des entreprises, Johan DABEK apporte toute la rigueur et l'organisation nécessaires à ses fonctions. Son implication et son sens du service sont de réels atouts pour le Cabinet, et assurent un service de qualité à nos clients.

Thierry REYNIER. Conseiller en Investissements immobiliers. Titulaire d'un DUT GEA option finances et comptabilité, Thierry REYNIER est spécialisé dans l'investissement immobilier, fort d'une expérience professionnelle significative dans ce secteur notamment dans le groupe Citya puis chez Bouwfonds Marignan en tant que directeur des programmes immobiliers.

VALEUR AJOUTEE

Soucieux de l'optimisation et de la sécurisation de nos préconisations, nous avons choisi de nous entourer et de nous équiper :

- Outil d'analyse et de définition des besoins patrimoniaux BIG EXPERT
- Logiciel d'intégration et de consolidation de comptes - O2S
- Logiciel de simulation de rémunération et de cotisation sociale des dirigeants - MAXIREM
- Outils comparatifs dédiés pour les offres du marché QUANTALYS, FIDIMMO
- Base documentaire FIDNET FIDROIT – PROFIDEO – NAVIS – EDITIONS LEGISLATIVES
- Inter-professionnalité Experts comptables - Avocats fiscalistes - Notaires

STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

Votre conseiller (ou intermédiaire) est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 09052842 (vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre des activités réglementées suivantes :

- **CIF (Conseiller en Investissements Financiers)** enregistré sous le numéro E001925 auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org; Nous attirons votre attention sur le fait que Fiducée Gestion Privée a des liens capitalistiques avec des entités régulées.
- **IAS (Intermédiaire en Assurance)**, courtier catégorie B; Il n'existe aucun établissement promoteur de produits avec lequel il y a un lien capitalistique ou financier. Nous attirons votre attention sur le fait que Fiducée Gestion Privée a des liens capitalistiques avec des entités régulées.
- **IOBSP (Intermédiaire en Opérations de Banque et Services de Paiements)**, catégorie courtier.

Les activités d'IAS et d'IOBSP sont placées sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses courrier : 61 rue Taitbout, 75436 PARIS Cedex 09 et internet : <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>

- **Démarcheur Bancaire ou Financier** : identité des mandants pour lesquels l'activité de démarchage est exercée : Swisslife Banque Privée ; Cholet-Dupont.
- **Agent Immobilier** : Carte de transactions immobilières n° CPI 1801 2018 000 030 524 délivrée par la CCI du Cher (18). La société ne peut recevoir aucun fond, effet ou valeur. Garantie Financière souscrite auprès de COVEA RISK, sis 19-21 allées de l'Europe, 92616 CLICHY CEDEX.

Votre conseiller (ou intermédiaire) dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances. Souscrites auprès de : MMA ENTREPRISES - Numéro de Police : 114240090 - Pour des montants de :

	CIF	IAS	IOBSP	IMMO
Responsabilité Civile Professionnelle	1.500.000 €	3.000.000 €	1.500.000 €	1.500.000 €
Garantie Financière	115.000 €	115.000 €	115.000 €	110.000 €

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr.

PARTENAIRES COMPAGNIES, ETABLISSEMENTS DE CREDIT, ENTREPRISES D'ASSURANCE ET AUTRES FOURNISSEURS

Liste des principaux partenaires : (liste non exhaustive)

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Cholet Dupont	Banque	Démarchage	Commissions
Cardif	Assureur	Courtage	Commissions
Generali Patrimoine	Assureur	Courtage	Commissions
Orelis Finance	Courtier d'assurances	Courtage	Commissions
Primonial Asset Management	Banque / Assureur / Société de Gestion	Démarchage / courtage	Commissions
AVIVA	Assureur	Courtage	Commissions
ODDO BHF	Banque / Courtier d'assurances / Société de Gestion	Démarchage / courtage	Commissions
Rothschild et Cie Gestion	Société de Gestion	Démarchage	Commissions
DNCA Finance	Société de Gestion	Démarchage	Commissions
Carmignac Gestion	Société de Gestion	Démarchage	Commissions
H20 A.M.	Société de Gestion	Démarchage	Commissions
PAREF GESTION	Société de Gestion	Démarchage	Commissions
PERIAL	Société de Gestion	Démarchage	Commissions
CORUM A.M.	Société de Gestion	Démarchage	Commissions
Crystal Partenaires	Courtier d'assurances / CIF	Démarchage / courtage	Commissions / Honoraires
Maupassant Partenaires	Courtier d'assurances / CIF	Démarchage / courtage	Commissions / Honoraires
Swiss Life Banque Privée	Banque	Démarchage	Commissions
Swiss Life Assurance	Assureur	Courtage	Commissions
FINAVEO	Entreprise d'Investissement	Démarchage	Commissions
Inter Invest	Entreprise d'investissement	Démarchage	Honoraires
Ed. de Rothschild A.M.	Société de Gestion	Démarchage	Commissions
Financière de l'Echiquier	Société de Gestion	Démarchage	Commissions
SKANDIA APICIL	Assureur	Courtage	Commissions
GRESHAM BANQUE	Entreprise d'Investissement	Démarchage	Commissions
La Française A.M.	Société de Gestion	Démarchage	Commissions
ERES	Société de Gestion	Démarchage	Commissions
Domaines et Patrimoine	Société de Gestion	Démarchage	Commissions

Les noms des autres partenaires et fournisseurs avec lesquels le cabinet a un accord seront communiqués sur simple demande.

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL

Pour toute prestation de conseil, la rémunération du Cabinet peut être constituée d'honoraires de conseil.

1. La lettre de mission établie à l'occasion de chaque prestation de conseil devra valider définitivement le mode et le niveau de rémunération du Cabinet :

Les honoraires seront calculés sur une base horaire HT de 150 € (180 € TTC) ou pourront faire l'objet :

- Soit d'un forfait annuel, facturable semestriellement dans le cadre d'un abonnement annuel ;
- Soit d'un forfait ponctuel facturable immédiatement dans le cadre d'une mission occasionnelle

2. La lettre de mission établie à l'occasion de chaque prestation de conseil devra également valider définitivement le niveau de frais et honoraires prélevés au client par les prestataires externes.

Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, le cabinet est rémunéré par la totalité des frais d'entrée, déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoute une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 80% de ceux-ci.

Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois connus les produits et supports choisis par le client.

CONFIDENTIALITE

Le cabinet PRUDENTIA est tenu au respect du secret professionnel. Vous autoriserez les compagnies d'assurance, établissements financiers et teneurs de comptes auprès desquels vous aurez souscrit par notre intermédiaire, à nous communiquer l'ensemble des informations, par l'intermédiaire de notre prestataire technique.

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

Pour toute réclamation, le service réclamation de l'entreprise peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : Cabinet PRUDENTIA, Service Réclamations, 1 rue Ampère, 18000 BOURGES

Par tel : 02.48.26.89.88

Par fax : 02.53.68.17.33

Par mail : contact@prudentia.fr

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

-dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;

-deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Saisir un Médiateur :

Médiateur compétent litiges avec une entreprise

Médiateur de l'Anacofi, 92 rue d'Amsterdam 75009 PARIS

Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

1. Pour les activités de CIF

Mme Marielle Cohen-Branche Médiateur de l'AMF Autorité des marchés financiers 17, place de la Bourse 75082 Paris cedex 02

Site internet : <http://www/amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html>

2. Pour les activités d'assurance

La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 PARIS CEDEX 09.

Site internet : <http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

3. Pour les activités d'IOBSP et Immobilières

Médiateur de la consommation – ANM Conso 62 rue Tiquetonne 75002 PARIS

Site internet IOBSP : www.anm-conso.com/anacofi-iobsp

Site internet IMMOBILIER : www.anm-conso.com/anacofi-immo



PRUDENTIA PATRIMOINE

Gestion Privée

**ACCUSE DE RECEPTION
FICHE D'INFORMATIONS LEGALES / DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION**

Je soussigné (e) :

Agissant en mon nom personnel et pour le compte des sociétés que je représente

Demeurant :

Qualité (pour les personnes morales) : **gérant(e) – représentant légal**

Reconnais avoir reçu ce jour le document d'entrée en relation présentant le Cabinet PRUDENTIA.

Fait, en deux exemplaires, à :

Le :

Signature Le Conseil	Signature Le(s) Client(s)